

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 26 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-six novembre, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 novembre 2010

## **PRESENTS : 08**

M. Arnaud GROSPERRIN, maire  
Mmes et M. Claudie GARNIER, André COSTANTINI, adjoints  
Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Sylvie ZILIO, Christophe CANNELLE, Louis MARTIN, Conseillers

## **ABSENTS EXCUSES : 03**

Christophe GESLOT qui donne pouvoir à Arnaud GROSPERRIN, Martial GOUNAND, Sophie CRETIN.

Claudie GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

## **Ouverture de séance 20 H 30**

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 29 OCTOBRE 2010**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 29 octobre 2010.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 4 avril 2008, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT :

**Décision n° 5 du 05/11/10** : Aménagement de sécurité Rue du bas des Hous réalisation d'un trottoir.

**(STD : 2 815,00 € HT).**

**Décision n° 6 du 05/11/10** : Création d'une dalle de 2m x 3m  
+ fourniture et pose d'un abribus en verre sécurisé.

**(EURL Aux Arts Paysagers : 3 343,59 € HT).**

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION S.P.A.**

Monsieur le Maire explique au conseil que, conformément à l'article L.211-24 du code rural, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde de chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'à terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26 du code rural, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

La convention entre la Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté et la Commune de Roset-Fluans arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler.

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi par la S.P.A. de Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière avec la S.P.A. de Besançon pour un montant de 66,15 € (0,15 € x 441 (valeur du dernier recensement) = 66,15 €),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière qui prendra effet le vendredi 4 décembre 2010.

### **EMPRUNT (Travaux routiers et d'électrification)**

Monsieur André COSTANTINI, adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil municipal que pour financer l'objet : travaux routiers et d'électrification, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

Décide de contracter auprès de la Banque Populaire un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

|                        |  |
|------------------------|--|
| - Montant              | 100 000 €  |
| - Durée                | 120 mois   |
| - Taux fixe            | 2,355 % avec 1 <sup>ère</sup> échéance anticipée |
| - Périodicité          | annuelle   |
| - Frais et commissions | néant  |

Le Conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

## DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN : PROJET AVICOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame Fabienne CHAPEL d'implanter une exploitation avicole sur la commune. Elle souhaiterait louer un morceau de terrain communal situé en face de chez elle.

Monsieur le Maire a saisi la **commission « Bois-Agriculture-Environnement »** pour étudier cette demande.

La commission encourage ce genre d'initiative mais compte-tenu des contraintes et nuisances susceptibles d'être générées par cette activité, elle propose d'émettre un avis défavorable par rapport à l'implantation à proximité d'une zone urbaine.

En revanche, elle reste ouverte à toutes autres pistes d'emplacement.

Le Conseil, 7 pour, 1 abstention, décide de ne pas donner une suite favorable à ce projet.

## DEMANDE DE SUBVENTION : aménagement sécurité-abribus

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- S'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement de sécurité (rétrécissement de voirie et un trottoir d'un mètre cinquante (sur 25 mètres)) dont le montant s'élève à 6 158,59 € HT au 17 rue du Bas des Hous.
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - \* fonds libres : 4 311,01 €
  - \* emprunts : 0,00 €
  - \* subventions : 1 847,58 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil général et éventuellement d'autre organisme.
- S'engage à réaliser les travaux dans les 4 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

## RAPPORT DES COMMISSIONS POUR LES PREVISIONS 2011

Monsieur le Maire invite les différentes commissions à faire part au Conseil des prévisions 2011.

### **Commission « BOIS »**

Pas de travaux pour 2011.

Concernant l'affouage, la Commission a rédigé le règlement d'exploitation pour 2010/2011 et propose que le délai d'exploitation soit fixé au 15/05/2011.

Lors de la délivrance de l'affouage, elle souhaite vivement que chaque affouagiste inscrit vienne retirer son lot. En cas d'impossibilité, il mandatera une personne pour retirer son lot et également signer le règlement d'exploitation.

Un registre des affouagistes sera mis à la disposition des services de la MSA.

### **Commission « ROUTES »**

Travaux Rue de la Grapille.

Chemin du Château d'Eau (trou à combler avec du béton + traiter le problème de ruissellement des eaux).

Traiter l'écoulement des eaux de pluie sur les différentes routes (rue de Salans, rue des Saulniers, ...).

Aménagement sécurité (diagnostic + projets).

### **Commission « BATIMENTS COMMUNAUX »**

Pose (uniquement à l'église) et entretien des chéneaux de l'église et de l'école.

Pose de tuiles à l'abribus.

Etude de faisabilité du bâtiment école.

Accessibilité cimetière.

Accessibilité des toilettes à la salle de convivialité.

Travaux de rénovation des façades de l'église, des regards et entretien du mur en pierre du cimetière.

### **Commission « ASSAINISSEMENT »**

Suite au Grenelle II de l'environnement adopté en juillet 2010, le règlement de SPANC doit être modifié.

### **Commission « PROJET D'HABITAT »**

Travaux d'aménagement en 2011.

### **Commission « RPI »**

Etude de faisabilité pour la construction de 2 groupes scolaires.

### **Commission « ANIMATION,...ACTION SOCIALE »**

- Vœux du Maire.
- Soirée cartes.
- Concours de pétanque.
- Evènement culturel.
- Cérémonie du 11 novembre.
- Repas des Anciens.
- Noël des enfants.
- Création d'un logo.

Coût prévisionnel : 4 500 €

|  |
|--|
| <b>DISCUSSION ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> |
|--|

Après en avoir débattu, le Conseil fixe pour 2011 les objectifs suivants :

#### **Bois :**

Pas d'investissement pour 2011.

#### **Routes :**

Traiter la problématique de l'écoulement de l'eau qui dégrade les voies.

Lancement d'une étude sur les aménagements de sécurité.

#### **Bâtiments communaux :**

Faciliter l'accès et l'usage du regard EAU à l'église.

Préau de l'école : préconisation de vitres en margar pour le remplacement.

Accessibilité du cimetière et des toilettes de la salle communale.

**Projet habitat :**

Les viabilités sont annoncées pour avril 2011.

**Assainissement :**

La législation en matière d'assainissement a encore évolué.

Le règlement de SPANC sera modifié.

**Animation...action sociale :**

Les mêmes animations qu'auparavant avec un budget prévisionnel de 4 500 €. Un événement culturel est à inscrire.

Un logo a été défini en commission. Il est en cours d'élaboration.

|               |
|---------------|
| <b>DIVERS</b> |
|---------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
Claudie GARNIER

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN

Le compte-rendu a été affiché le 3 décembre 2010.